

FILIÈRE ANIMATION LE RAS-LE-BOL DE TOUTE UNE PROFESSION

ÊTRE ANIMATEUR·TRICE EST UN MÉTIER



- ▶ L'animation est un métier qui n'est pas reconnu dans la fonction publique territoriale !
- ▶ Il existe des diplômes professionnels de l'animation socioculturelle :
 - BAPAAAT
 - BPJEPS
 - DEPJEPS
 - DESJEPSmais sans obligation réglementaire.



LA CFDT OSE POSER LES BONNES QUESTIONS

- ▶ Pourquoi trouve-t-on autant d'agents en échelle 3 et de « faisant fonction » qui exercent ce métier ?
- ▶ Pourquoi ces agents sont-ils sous-payés ?
- ▶ Pourquoi ces agents sont-ils sans déroulé de carrière alors qu'ils peuvent avoir des missions de direction ?
- ▶ Pourquoi cette filière ne dispose-t-elle toujours pas de la catégorie A pour ces métiers ?
- ▶ Pourquoi impose-t-on encore des temps de travail incomplets et précarisant ?
- ▶ Pourquoi les taux d'encadrement continuent-ils d'augmenter, baissant d'autant la qualité du service public de l'enfance ?
- ▶ Pourquoi ces agents n'ont-ils toujours pas de plan de formation professionnalisants ni de plan de titularisation ?



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE RAS-LE-BOL DE TOUTE LA FILIÈRE ANIMATION

LA RESPONSABILITÉ DES EMPLOYEURS



▶ Les employeurs sont responsables de cette situation, refusant de reconnaître l'animation comme un métier, l'assimilant à un "job d'étudiant" avec toutes les conséquences connues :

- la non-titularisation,
- le refus de signer des contrats pour proposer des engagements de "faux-vacataires",
- la question de la rémunération en suspens...

▶ Nous arrivons au bout du système : à coup de non-reconnaissance et de précarité, les candidats désertent la profession.

▶ C'est toute la politique d'accueil des enfants qui se dégrade.



LA CFDT DEMANDE POUR LES ANIMATEUR·TRICES

- ▶ Des temps de travail décents !
- ▶ Des formations professionnalisantes !
- ▶ Un plan de titularisation !
- ▶ De faciliter la reconversion et la mobilité professionnelle pour ces animateur·trices !
- ▶ La création d'une catégorie A !
- ▶ L'amélioration des conditions d'avancement en catégorie B !
- ▶ La reconnaissance de temps de préparation réglementaire comme du temps de travail !
- ▶ Des moyens de bien exercer ces métiers !

VOTRE CONTACT CFDT

Pour adhérer en ligne à la CFDT,
flashez ce QR-Code.



interco.cfdt.fr

UNE ÉDITION DE LA FÉDÉRATION INTERCO CFDT | DÉCEMBRE 2021 |